Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le 05/06/2023

ID: 080-218000099-20230531-DEL2023053103-DE

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 31 mai 2023 Extrait du registre des délibérations

n° 2023-05-31-03

Date	de	la	convocation

23/05/2023

Convoqués: 23

Présents: 14

Représentés: 5

Absents: 4

L'an deux mil vingt trois, le trente-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marylène FRANZ

Étaient représentés : Gérard LEROY par Maryse-Corrinne ROSE, Anne-Marie LATEUR par Nicolas BLIN, Marie-Hélène MARCEL par Marylène FRANZ, Vincent DAINE par Christine BOURDELLE, Frédéric PINOIT par Sonia DOUAY

Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

OBJET:

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du logement situé 28 rue Pellieux, et qu'elle a décidée de le réhabiliter et d'y créer deux logements type 3.

Il indique qu'une convention APL va être signée avec l'Etat, induisant la souscription d'un prêt auprès de la banque des territoires

Au regard des résultats de l'étude énergétique réalisée par le SPEE, la commune souscrira un éco-prêt d'un montant de 26 000 € et un prêt à l'amélioration (PAM).

Ces deux prêts seront intégrés dans un même contrat et auront les caractéristiques suivantes :

Finances

Budget principal

Eco Prêt:

- Livret A 0,75% pour une durée de 5 à 15 ans, soit un TEG de 2,25 % actuellement sur la base d'un Livret A arrêté à 3% depuis le 01/02/2023
- Livret A 0,45% pour une durée de 16 à 20 ans
- Livret A 0,25% pour une durée de 21 à 25 ans

Réhabilitation du logement vacant sis 28 rue Pellieux

PAM:

Livret A + 0,6%, quelle que soit la durée du prêt

Emprunt auprès de la banque des territoires

Une demande de subvention va être déposée auprès du conseil départemental.

Après passage en commission permanente du conseil départemental, la commune pourra finaliser le plan de financement de ce projet, et connaîtra le montant de l'emprunt à solliciter.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le 65/06/2023

ID: 080-218000099-20230531-DEL2023053103-DE

Suite et fin de la délibération n°2023-05-31-03

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vote:

17 pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Vincent DAINE, Frédéric PINOIT

0 abstention

2 contre : Marylène FRANZ et Marie-Hélène MARCEL

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à souscrire une demande de prêt pour financer les travaux de réhabilitation du logement sis 28 rue Pellieux.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE Le Maire Pierre DURAND